



Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 9 décembre 2022	Nombre de délégués :	
N° 2022-024	En exercice :	29
Convocation du : 01 décembre 2022	Présents ou représentés :	16
Affichage du : 10 décembre 2022	Absents :	9
Objet de la délibération : Cotisation 2023		

L'an deux mille vingt-et-deux, le neuf du mois de décembre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc	X			
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude		X		M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles			X	
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	M DESCHAMPS Christophe
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël		X		
	M BALLOT Alain			X	
	M GAMBINI Georges			X	
	M CHAPON Norbert	X			
	M PICHARD Emmanuel	X			
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent		X		
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno		X		
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne		X		
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD		X		
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Le Syndicat a réuni sa commission des finances, composée des 4 EPCI de son territoire, le 17 octobre 2022. Lors de cette commission, le syndicat a présenté les différentes dépenses pour l'année 2023 : cela concerne les travaux de restauration de la Bourbince (tranches 5) et de l'Oudrache (tranche 4) ainsi que les travaux de protection de la ressource en eau sur le bassin versant du Lac de la Somme.

Après la présentation des simulations ci-dessous, il est proposé au comité syndical, d'adopter le montant de la cotisation du Syndicat pour l'année 2023.

Population du Bassin	97 904	Part des EPCI				
Cotisation en 2022	130 500,00 €					
Gain/à l'année N-1	5 500,00 €	CUCM	CCGC	CCEALS	CCGAM	Prix / hab.
Cotisation en 2023	136 000,00 €	89 849,47 €	40 944,20 €	4 772,64 €	433,70 €	1,43 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le montant de sa cotisation pour l'année 2023, arrêté à la somme de 136 000.00€.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 12 décembre 2022
Publication le : 12 décembre 2022

A Montceau-les-Mines le : 12 décembre 2022
Le Président

